

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Environnement  
et de l'Aménagement  
du Territoire



MISE EN OEUVRE DE L'AGENDA

21

CONFERENCE «MED 21»  
SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE  
EN MEDITERRANEE

RAPPORT

DE LA DEUXIEME REUNION PREPARATOIRE DU  
GROUPE DE TRAVAIL DES EXPERTS SUR LA PREPARATION DE L'AGENDA 21  
POUR LA MEDITERRANEE

RAPPORT

DE LA DEUXIEME REUNION PREPARATOIRE DU  
GROUPE DE TRAVAIL DES EXPERTS SUR LA PREPARATION DE L'AGENDA 21  
POUR LA MEDITERRANEE

## Table des matières

Introduction

Participation

Ouverture de la réunion

Election du Bureau

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Examen des différents points de l'ordre du jour

Divers

Adoption du rapport

Clôture de la réunion

### ANNEXES

- ANNEXE I : Liste des participants
- ANNEXE II : Discours d'ouverture de S.E. M. Mohamed Mehdi Mlika, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de la Tunisie
- ANNEXE III : Projet de déclaration de Tunis
- ANNEXE IV : Projet de Résolution concernant le document Agenda MED 21
- ANNEXE V : Projet de résolution relative à la création d'une Commission Méditerranéenne du Développement Durable
- ANNEXE VI : Projet de résolution relative à l'utilisation d'outils de politique foncière en vue d'assurer la conservation des zones côtières en Méditerranée

### Introduction

1. La huitième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Antalya, octobre 12-15 1993) a décidé de confier à la Tunisie l'organisation d'une Conférence sur l'Agenda 21 en Méditerranée. Cette décision fait suite à la demande de la Tunisie d'abriter et d'organiser cette Conférence. Cette initiative fait suite à l'appel lancé à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement (5 juin 1993) par Son Excellence Monsieur Zine El Abidine BEN ALI, Président de la République Tunisienne pour la promotion du développement durable en Méditerranée et le renforcement des actions pour la protection de l'environnement dans ce bassin. Afin de préparer dans les meilleures conditions cette Conférence il a été convenu de la faire précéder par deux réunions préparatoires d'experts aux mois de Mai et d'Octobre 1994 à Tunis.

2. A l'invitation du Ministre Tunisien de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, la première réunion préparatoire des experts s'est tenue à Tunis du 16 au 20 mai 1994 à l'hôtel Karim (Gammarth) et la deuxième réunion préparatoire s'est tenue à Tunis les 29 et 30 Octobre 1994 au Palais des Congrès.

### Participation

3. L'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, Chypre, la Croatie, l'Egypte, l'Espagne, la France, la Grèce, Israël, l'Italie, Malte, Monaco, le Maroc, la Palestine, la Slovénie, la Tunisie, la Turquie et la Commission Européenne ont désigné des experts pour participer à cette réunion.

4. Les représentants de l'Unité de Coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM-PNUE) et les directeurs des Centres d'Activités Régionales (CAR) de ce dernier ont participer à cette réunion dont ils ont appuyé l'organisation.

5. Les organes et institutions spécialisés des Nations Unies suivantes étaient représentées par des observateurs : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD). Les Organisations Intergouvernementales suivantes ont été représentées par des observateurs : la Ligue Arabe, la Convention de RAMSAR et le CEDARE. Les organisations non gouvernementales, Internationales, Régionales et Nationales tunisiennes ont été également représentées.

6. La liste complète des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

7. Le représentant de la Tunisie M. Mohamed Ennabli, a prononcé une allocution pour introduire le thème de la Conférence. Il a rappelé le contexte général dans lequel se tient la réunion préparatoire de la Conférence ministérielle Méditerranée 21 à l'invitation de la Tunisie, deux années après la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement (CNUED) à Rio et à la veille de la deuxième réunion de la Commission des Nations Unies du Développement Durable à New York alors que, nombre de pays méditerranéens se sont déjà dotés d'une commission nationale du développement durable. Il a également souligné les recommandations pertinentes de la huitième réunion ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone se rapportant à la restructuration du PAM pour promouvoir le développement durable en Méditerranée. Il a salué les efforts méritoires et le soutien consentis par le PAM sous l'égide duquel sera organisée à Tunis la Conférence ministérielle.

8. M. Ibrahim DHARAT, Représentant du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) et du PNUE a exprimé, au nom de ces derniers ses remerciements et sa gratitude à Son Excellence Monsieur Mohamed Mehdi MLIKA , Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, au Gouvernement tunisien et au peuple tunisien pour avoir abrité cette réunion sur l'Agenda 21 pour la Méditerranée ainsi que pour le chaleureux accueil qui a été réservé à tous les participants. Il a par ailleurs souligné que cette réunion ainsi que la Conférence Ministérielle du 1er Novembre permettront d'augmenter les possibilités du PAM visant à créer les conditions de développement d'un Environnement sûr en Méditerranée.

9. La séance a été inaugurée par S.E. M. Mohamed Mehdi Mlika, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de Tunisie. Il a souhaité la bienvenue aux participants au nom de son Gouvernement.

10. Le texte de l'allocution de S.E. M. Mlika figure à l'Annexe II de ce rapport.

Point 2 de l'ordre du jour: Election du Bureau

11. Conformément à la consultation informelle qui a eu lieu avant l'ouverture officielle de la réunion, le représentant du PAM a proposé le bureau suivant que la réunion a approuvé:

Président	:	Mr Mohamed Ennabli (Tunisie)
Vice-Présidents	:	Mr Serge ANTOINE (France) Mr Sinan BALKIR (Turquie)
Rapporteur	:	M. M'hamed Malliti (Maroc)

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

12. L'ordre du jour provisoire préparé par le Secretariat a été approuvé par la réunion .

Point 4 de l'ordre du jour: Examen des différents points de l'ordre du jour

4.1 : Projet de déclaration de Tunis (Doc MED 21/L1).

13. Après introduction par le Président, rappelant que le texte soumis aux participants avait déjà fait l'objet de discussions et d'un consensus dans ses lignes principales lors de la première réunion des experts, le projet de la déclaration de Tunis a été passé en revue paragraphe par paragraphe. Sans altérer le contenu et la substance du texte de cette déclaration, certaines modifications ont été proposées et le texte final a été approuvé par les experts.

La réunion a recommandé que le texte final soit soumis pour approbation aux Ministres. (Annexe III)

4.2 Projet de résolution sur la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (Doc.Med 21/L3):

14. Après introduction par le Président, les interventions des participants ont d'abord et surtout porté sur la finalité de la résolution à adopter et ses implications pratiques. Les participants ont retenu le principe de la création de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable dont les termes de référence, les responsabilités et compositions ainsi que les modalités de son intégration au sein du Plan d'Action pour la Méditerranée, resteront à définir par les Parties Contractantes à la Convention pour la protection de la Mer Méditerranée (Barcelone 1976). Des propositions en ce sens devraient être préparées par l'Unité de Coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée et

soumises à l'attention de la réunion conjointe des Comités socio-économique et scientifique du PAM en Janvier 1995, ainsi qu'au bureau des Parties Contractantes avant leur présentation à la neuvième , réunion des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone (Juin 1995).

La réunion a recommandé que le texte final soit soumis pour approbation aux Ministres. (Annexe IV).

4.3 : Projet de l'Agenda Med 21 (Document Med 21/PC2/Rev3)

15. En présentant le document, le Président a rappelé le processus de son élaboration: une première version a été élaborée lors de la 1ère réunion des experts (Mai 1994). Après une large consultation des pays pour apporter leurs remarques et suggestions, celles-ci ont été prise en compte dans la version actuelle, objet du document Med 21/PC2/Rev3, réservoir d'idées et de projets, ouvert à des changements ultérieurs, étant entendu que la Commission Méditerranéenne du Développement Durable pourrait y travailler. La réunion a recommandé que le texte final soit soumis pour approbation aux Ministres.

4.4: Projet de résolution concernant le document Agenda Med 21 (Document Med 21/L2)

16. Après sa présentation par le Président, le projet de résolution a été examiné de façon détaillée et a fait l'objet d'une large discussion ayant abouti à prendre note de l'Agenda MED 21 qui pourrait être utile, entre autres, comme document de référence pendant le réajustement et la restructuration du PAM. La réunion a recommandé que le texte final soit soumis pour approbation aux Ministres. (Annexe V)

4.5 : Projet de résolution relative à l'utilisation d'outils de politique foncière en vue d'assurer la conservation des zones côtières en Méditerranée

17. Après une introduction par le Président de la réunion précisant que ce sujet n'avait pas été abordé au cours de la première réunion des experts mais qu'il a paru utile de l'introduire, à l'initiative de la Tunisie et de la France et après examen par le comité restreint, le débat s'est engagé.

Certains ont estimé les délais étaient rapides pour bien appréhender le concept de Conservatoire et son applicabilité dans les pays méditerranéens de structures différentes. Puis une présentation a été faite par le représentant du Conservatoire français du littoral sur l'expérience de vingt ans de travail.

Reconnaissant l'intérêt de l'expérience française, les experts ont préféré parler de "mécanismes de collaboration" et de "conservation" plutôt que de conservatoire méditerranéen du littoral.

Insistant sur le fait que les pays doivent s'engager dans une stratégie d'ensemble de gestion du littoral, le coordonateur du PAM a tenu à préciser que l'Unité de Coordination avec ses Centres d'Activités Régionales sont à la disposition des Parties Contractantes pour faire des propositions en la matière.

La réunion a recommandé que le texte final soit soumis pour approbation aux Ministres (Annexe VI).

La réunion a approuvé ad referendum les projets de déclaration et de résolutions L1, L2, L3 et L4.

Point 5 de l'ordre du jour : Divers

18. Aucune autre question n'a été soulevée.

Point 6 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la réunion

19. La réunion a adopté son rapport le dimanche 30 octobre 1994.

Point 7 de l'ordre du jour : Séance de clôture

20. Après l'échange habituel des formules de politesse au cours duquel les participants ont exprimé leurs remerciements et leur gratitude au gouvernement Tunisien pour sa généreuse hospitalité, le délégué de la Tunisie a vivement remercié toutes les délégations d'avoir répondu à l'invitation tunisienne. Il a remercié en outre le secrétariat de l'Unité de Coordination du PAM ainsi que les directeurs des Centres d'Activités Régionales du PAM pour leur contribution et appui à la réussite des travaux de la réunion.

21. Le président a déclaré la réunion close le Dimanche 30 Octobre 1994 à 19 H 30.

**ANNEX I**

**Liste des participants  
List of participants**

**ALGERIE  
ALGERIA**

**Mr GOUDJIL Ali**  
Direction Générale de l'Environnement  
Ministère de l'Intérieur, de l'environnement,  
des collectivités locales et de la  
Réforme administrative  
Palais du Gouvernement  
18 Rue Docteur Saadane  
Alger 16000  
ALGERIE

Tél : 213.2.59.05.02  
Fax : 213.2.60.50.72

**Mr ZAUCHE Slimane**  
Direction Générale de l'Environnement  
Ministère de l'Intérieur, de l'environnement,  
des collectivités locales et de la  
Réforme administrative  
Palais du Gouvernement  
18 Rue Docteur Saadane  
Alger 16000  
ALGERIE

Tél : 213.2.59.05.02  
Fax : 213.2.60.50.72

**Mr ABADA Tewfik**  
Ministère des Affaires Etrangères  
Avenue de Pékin - El Mouradia  
Alger  
ALGERIE

Tél : 213.2.65.25.25

**Mr ABROUS Abdelhamid**  
Ministère des Affaires Etrangères  
Ambassade d'Algérie  
18 Rue du Niger  
Tunis 1002  
TUNISIE

Tél : 216.1.283.166  
Fax : 216.1.788.804

**BOSNIE-HERZEGOVINE**  
**BOSNIA AND HERZEGOVINA**

**SE Nerkez ARIFHODZIC**  
Ambassadeur de la république  
de la Bosnie-Herzegovine en Tunisie  
Tunis  
TUNISIE

Tél : (216) 1 732 700  
Tel : (216) 1 730 768  
Fax : (216) 1 733 044

**Mr Fejsal KIRLIC**  
Ministry of Natural Resources,  
Land use Planning and Environment  
SARAJEVO, TITOYA7a

Tél : 387.71.610.576  
Fax : 387.71.473.124

**CHYPRE**  
**CYPRUS**

**Mr Nicos GEORGIADIS**  
Director  
Environment Service  
Ministry of Agriculture, Natural Resources and  
Environment  
Nicosia  
CYPRUS

Tel : 357.2.302.883  
Fax : 357.2.445.156

**Ms Myroula HADJCHRISTOPHOROU**  
Department of Fisheries  
Ministry of Agriculture,  
Natural Resources and  
Environment  
13, Eolou Street  
Nicosia  
CYPRUS

Tel : (357) 2 303 478  
Fax : (357) 2 365 955

**COMMUNAUTE EUROPEENE  
EUROPEAN COMMUNITY**

**Mr. José MARTINEZ-ARAGON**  
European Commission  
200 Rue de la Loi  
1160 Bruxelles  
BELGIQUE

Tél : (322) 296 0008  
Fax : (322) 296 9558

**CROATIE  
CROATIA**

**Mr. Andrija Randic**  
Head of the Office  
Office for Adriatic - Rijeka  
Ministry of Civil Engineering and  
Environmental Protection  
51 000 Rijeka, Uzarska 2/I  
CROATIA

Tel : (385) 51 213 499  
Fax : (385) 51 214 324

**Mr. Arsen PAVASOVIC**  
Consultant  
Ministry of Civil Engineering and  
Environmental Protection  
c/o PAP/RAC  
Kraj Sv. Ivana 11  
58000 Split  
CROATIA

Tél : (385) 58 43 499  
Tél : (385) 58 59 1171  
Fax : (385) 58 36 1677

**EGYPTE  
EGYPT**

**Mr. Ahmed Abdelwahab KHAFAGY**  
The Egyptian Environmental Affairs Agency  
Cairo  
EGYPT

Tel : (203) 48 21 208  
Fax : (203) 48 29 592

**ESPAGNE  
SPAIN**

**Mr. Joaquin Ros**  
Asesor Ejecutivo  
Secretariat d'Etat à  
l'Environnement  
Madrid  
ESPAGNE

Tel : (34) 1 59 76 005  
Fax : (34) 1 59 76 437

**Mr Rafael MADEUENO**  
Asesor  
Barcelona  
ESPAGNE

Tél : (34) 93 412 55 99  
Fax : (34) 93 412 46 22

FRANCE  
FRANCE

**Mr. Laurent STEFANINI**  
Ministère des Affaires Etrangères  
Direction des Affaires Economiques et Financières,  
37, Quai d'Orsay  
75351 Paris 07 SP

**Mr Serge ANTOINE**  
Vice Président du Bureau des  
Parties Contractantes à la Convention  
de Barcelone  
10 Rue de la fontaine  
91570 Bievres  
FRANCE

Tél : (33) (1) 6941 2056  
Fax : (33) (1) 6985 5233

**M. Christian LOCQ**  
Ministère de l'Environnement  
20, Avenue de Ségur  
75007 Paris  
FRANCE

Tél : (33) (1) 4219 1745  
Fax : (33) (1) 4219 1772

**Mr Alain SAUVAL**  
Service Culturel, Scientifique et  
de Coopération  
Ambassade de France  
87, Avenue de la Liberté  
Tunis, Belvédère  
TUNISIE

Tél : (216) (1) 797 600  
Fax : (216) (1) 788 603

**Mr Emmanuel LOPEZ**  
Directeur du Parc National de  
Port Cros  
Castel St Claire  
Rue St Claire  
F 83400 Hyères  
FRANCE  
Tél : 33 94 65 32 98  
Fax : 33 94 65 84 83

**Mr Pierre BOUGEANT**  
Conservatoire de l'Espace  
Littoral et des rivages lacustres  
36, Quai d'Austerlitz 75013  
Paris  
FRANCE  
Tél : 33 1 44 06 89 00  
Fax : 33 1 45 83 60 45

**GRECE  
GREECE**

**Ms. Athena MOURMOURIS**  
Ministère de l'Environnement  
Aménagement du Territoire et Travaux Publiques  
137 Patission Street  
15112 Athènes  
GRECE

Tel : (30) (1) 8650 334  
Tel : (32) (2) 7395 679  
Fax : (30) (1) 8647 420  
Fax : (32) (2) 7355 979

**ISRÄEL  
ISRAEL**

**Ms Ruth ROTENBERG**  
Ministry of the Environment  
2 Kaplan Street  
P.O.Box 6234  
91061 Jerusalem  
ISRAEL

Tel : (972) (2) 701 590  
Fax : (972) (2) 513 945

**Ms. Esther KORN-ANCRI**  
Ministry of the Environment  
2 Kaplan Street  
P.O.Box 6234  
91061 Jerusalem  
ISRAEL

Tel : (972) (2) 701 649  
Fax : (972) (2) 513 945

**Mr. Arie TENNE**  
Ministry of Foreign Affairs  
Jerusalem  
ISRAEL

Tél : (972) (2) 303 111  
Fax : (972) (2) 303 710

**ITALIE**  
**ITALY**

**Mr. Ferruccio MARRI-CACIOTTI**  
Ministère des Affaires Etrangères  
Piazzale della Farnesina  
Rome  
ITALIE

Tél : (39) (6) 3236 352

**Mr. Giuliano FIERRO**  
Dipartimento Scienz e Terra  
University of Genova  
26 Corso Europa  
16132 Genoa  
ITALIE

Tel : (39) 10 35 38 270  
Fax : (39) 10 50 07 94  
Tlx : 43-271114

**Mr. Adalberto VALLEGA**  
ICCOPS  
Aquario di Genova  
16122 Genoa  
ITALIE

Tél : (39) (10) 2488 048  
Fax : (39) (10) 2737 225

**MALTE  
MALTA**

**Mr. Anthony BORG**  
Ministry of foreign Affairs  
Merchants Street  
Valletta  
MALTE

Tél : (356) 24 21 91  
Fax : (356) 23 78 22

**Mr. Ray Cachia ZAMMIT**  
Ministry of the Environment  
Floriana CMROZ  
Valletta  
MALTE

Tél : (356) 2475 38  
Fax : (356) 2437 59

**MAROC  
MOROCCO**

**Mr. M'hamed MALLITI**  
Chef de la Division de  
l'Environnement  
Sous-Secrétariat d'Etat à  
l'Environnement  
Ministère de l'Intérieur  
36, Rue Charii El Abtal  
Agdal  
Rabat  
MAROC

Tel : (212) (7) 772 658  
Fax : (212) (7) 777 2756

**Mme. OUENZAR Fouzia**  
Sous-Secrétariat d'Etat  
chargé de la Protection de  
l'Environnement  
Ministère d'Etat à l'Intérieur  
Rabat  
36, Rue El Abtal  
Agdal  
Rabat  
MAROC

Tél : (212) (7) 76 6658  
Fax : (212) (7) 777 2756

**MONACO**  
**MONACO**

**Mr. Patrick VAN KLAVEREN**  
Chef de Service de  
l'Environnement  
Dept. des Travaux Publics et des  
Affaires Sociales  
3 Rue de Fontvieille  
MC-98000 Monaco Cedex  
MONACO

Tel : (33) 93 158 148  
Fax : (33) 92 052 891

**PALESTINE**  
**PALESTINE**

**Mr Mohamed ALNAHHAL**  
General Director of Economic  
and Trade  
Ministry of Economy and Trade  
GAZA

Tél : 97 27 82 21 41  
Fax : 97 82 83 62 10

**Mr STEITIEH Adnan**  
Palestinian Economic Council for Development  
and Reconstruction (PECDAR)  
58 Ave. Bilal - El Meuran VI  
1064 Tunis  
TUNISIE

Tél : (216) (1) 751 532  
Fax : (216) (1) 751 532

**SLOVENIE  
SLOVENIA**

**Mr. Mitja BRICELJ**  
Ministry for Environment and Regional Planning  
Vojkova 1b  
Ljubljana  
SLOVENIA

Tel : (386) 61 320 950  
Fax : (386) 61 322 694

**Ms. Alenka MALEJ**  
National Institute of Biology,  
Marine Station Piran  
Foznace 41  
66330 Piran  
SLOVENIA

Tél : (386) (66) 746 368  
Fax : (386) (66) 746 367

**TUNISIE  
TUNISIA**

**Mr. Mohamed ENNABLI**  
Directeur de l'Institut National de la Recherche  
Scientifique et Technique  
BP 95  
2050 Hammam-Lif  
Tunis  
TUNISIE

Tel : (216) 1 43 04 70  
Fax : (216) 1 43 09 17

**Mme. Amel BENZARTI**  
Chargée de mission auprès du  
Ministre  
Directeur de la Coopération  
Internationales  
Ministère de l'Environnement et  
de l'Aménagement du Territoire  
Centre Urbain Nord  
Imm. ICF 2080 Ariana  
Tunis  
TUNISIE

Tel : (216) 1 702.779  
Fax : (216) 1 702.431

**Mr Adel HENTATI**  
Directeur de la Conservation de la  
Nature et du milieu rural  
Ministère de l'Environnement et  
de l'Aménagement du Territoire  
Centre Urbain Nord  
Imm.ICF 2080 Ariana  
Tunis  
TUNISIE

Tél : (216) 1 703.394  
Fax : (216) 1 702.431

**Mr. MEHREZ Ben Cheikh**  
Ministère de l'Environnement et  
de l'Aménagement du Territoire  
Immeuble ICF  
Centre Urbain Nord - Ariana  
Tunis  
TUNISIE

Tél : (216) (1) 286 342  
Fax : (216) (1) 793 865

**Mr. KHADHRIGHazi Ali**  
Ministère de l'Environnement et  
de l'Aménagement du Territoire  
Immeuble ICF  
Centre Urbain Nord - Ariana  
Tunis  
TUNISIE

Tél : (216) (1) 286 243  
Fax :

**Mr.Hédi AMAMOU**  
Directeur général chargé de la  
législation et des affaires juridiques  
Ministère de l'Environnement et  
de l'Aménagement du Territoire  
Centre Urbain Nord  
Imm.ICF 2080 Ariana  
Tunis  
TUNISIE

Tel : (216) 1 704.000

**Mr Mohamed GHOURABI**  
Directeur pour la Coordination  
Agence National pour la Protection de l'Environnement  
Centre Urbain Nord  
Imm.ICF 2080 Ariana  
Tunis  
TUNISIE  
Tél : 216 1 707 122

**Mr.Mounir FERCHICHI**  
Directeur des études et projets  
Agence National pour la Protection de l'Environnement  
Centre Urbain Nord  
Imm.ICF 2080 Ariana  
Tunis  
TUNISIE

Tel : (216) 1 703.397

**Mr Hassen HANNACHI**  
Directeur du Contrôle  
Agence National pour la Protection de l'Environnement  
Centre Urbain Nord  
Imm.ICF 2080 Ariana  
Tunis  
TUNISIE  
Tél : 216 1 707 122

**Mme.Amel JRAD FANTAR**  
Chef de Laboratoire Central  
Office National de  
l'Assainissement  
32, Rue hédi Nourira 1001  
Tunis  
TUNISIE

Tel : (216) 1 343.200  
Fax : (216) 1 380.411

**Mr Fethi AYACHI**  
Ministère des Affaires Etrangères  
Tunis  
TUNISIE

Tel : (216) (1)  
Fax : (216) (1)

**Mme Faiza AYACHI**  
Ministère des Affaires Etrangères  
Tunis  
TUNISIE

Tel : (216) (1)  
Fax : (216) (1)

**Mr. GHRIBI Kerima**  
Ministère de la Coopération Internationale  
et de l'Investissement Extérieur  
149 Avenue de la Liberté  
Tunis - La Belvédère  
TUNISIE

Tél : (216) (1) 798 522  
Fax : (216) (1) 799 069

**Ms. GAFSI Henda**  
Ministère du Plan et du Développement Régional  
Place Ali Zouaoui  
1001 Tunis  
TUNISIE

Tel : (216) (1) 354 222  
Fax : (216) (1) 351 666

**Mr. Chedly ISSA**  
Ministère du Plan et de Développement Régional  
Tunis  
TUNISIE

Tel : (216) (1)  
Fax : (216) (1)

**Mr. Belgacem M'NASRI**  
Ministère de l'Agriculture  
Tunis  
TUNISIE

Tel : (216) (1)  
Fax : (216) (1)

**Mr. ZAGHROUNI Zouhaier**  
Ministère de l'Agriculture  
Dir. Gén. Pêche  
30 Rue Alain Savary  
1002 Tunis  
TUNISIE

Tél : (216) (1) 891 993  
Fax : (216) (1) 891 993

**Mr. KHARRAT Mahmoud**  
Ministère de l'Equipement  
et de l'Habitat  
Cité Jardin  
Tunis - La Belvédère  
TUNISIE

Tél : (216) (1) 891 483  
Fax : (216) (1) 791 549

**Mr. ZINELABIDINE Hayet**  
Ministère de l'Equipement  
et de l'Habitat  
Cité Jardin  
Tunis - La Belvédère  
TUNISIE

Tél : (216) (1) 894 186

**Mr. LASSAAD Mehri**  
Ministère de l'Equipement  
et de l'Habitat  
Cité Jardin  
Tunis - La Belvédère  
TUNISIE

Tél : (216) (1) 681 820  
Fax : (216) (1)

**Mr. Slahedine CHNITI**  
Ministère de la Santé Publique  
Tunis  
TUNISIA

Tel : (216) (1)  
Fax : (216) (1)

**Mr. Belgacem HANCHI**  
Conseiller  
Secretariat d'Etat à la Recherche  
scientifique et à la technologie  
18 Rue 8010  
Cité Montplaisir  
1002 Tunis  
TUNISIE

Tel : (216) 1 795 414  
Fax : (216) 1 796 165

**Mr. Ali MHIRI**  
Professeur INAT  
43, Av CHARLES NICOLLE  
Tunis  
TUNISIE

Tel : (216) 1 280.750  
Fax : (216) 1 799.391

**TURQUIE  
TURKEY**

**Mr BALKIR Sinan**  
Directeur du Département  
Organisations Internationales  
Ministère des Affaires Etrangères  
Balgat Ankara  
TURKEY

Tel : 90.312.285.46.15  
Fax : 90.312.285.46.48

**Ms KUGU Gülsen**  
Ministry of Environment  
Foreign Relations Department  
Eskisehir Yolu 8 KM  
06100 Ankara  
TURKEY

Tel : 90.312.285.17.05  
Fax : 90.312.285.37.39

**PNUE/UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR  
LA MEDITERRANEE (PAM)  
UNEP/COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN  
ACTION PLAN (MAP)**

**Mr. Lucien CHABASON**  
Coordinator

**Mr. Ibrahim DHARAT**  
Senior Programme Officer

48 Vassileos Konstantinou Avenue  
P.O. Box 18019  
11610 Athens  
Greece

Tel : (30) 1 72 53 190-5  
Fax : (30) 1 72 53 196-7  
Tlx : 601-222564 MEDU GR  
Cables : UNITERRA, Athens  
E-Mail : UNICEF Network  
(ITT/DIALCOM)  
UNET UNEP.MEDU USER ID:UNE058

**CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA  
MEDITERRANEE  
REGIONAL ACTIVITY CENTRES FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN**

**PNUE/OMI CENTRE REGIONAL  
MEDITERRANNE POUR L'INTERVENTION  
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE  
ACCIDENTELLE (REMPEC)  
UNEP/IMO REGIONAL MARINE POLLUTION  
EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE  
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)**

**Mr. Jean Claude SAINLOS**  
Director  
Regional marine Pollution  
Emergency  
Response Centre for the  
Mediterranean Sea  
Manoel Island  
MALTA

Tel : (356) 33 72 96-8  
Fax : (356) 33 99 51  
Tlx : 406-1464 MW

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
DU PLAN BLEU (CAR/PB)  
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE  
BLEU PLAN (RAC/BP)

**Mr. Michel BATISSE**  
President  
Regional Activity Centre for the  
Blue Plan  
Place Sophie Laffitte  
Sophia Antipolis  
06560 Valbonne  
FRANCE

Tel : (33) 93 65 39 59  
Fax : (33) 93 65 35 28  
Tlx : 42-970005

**Mr. Bernard GLASS**  
Director  
Regional Activity Centre for the  
Blue Plan  
Place Sophie Laffitte  
Sophia Antipolis  
06560 Valbonne  
FRANCE

Tel : (33) 93 65 39 59  
Fax : (33) 93 65 35 28  
Tlx : 42-970005

**Mr. Arab HOBALLAH**  
Deputy Director  
Regional Activity Centre for the  
Blue Plan  
Place Sophie Laffitte  
Sophia Antipolis  
06560 Valbonne  
France

Tel : (33) 93 65 39 59  
Fax : (33) 93 65 35 28  
Tlx : 42-970005

**CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU  
PROGRAMME D'ACTIVITES PRIORITAIRES  
(CAR/PAP)  
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE  
PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)**

**Mr. Ivica TRUMBIC**  
Acting Director  
Regional Activity Centre for the  
Priority Actions Programme  
Kraj Sv. Ivana 11  
P.O. Box 74  
58000 Split  
Croatia

Tél : (385) (58) 591171  
Fax : (385) (58) 361677

**CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES  
AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES (CAR/ASP)  
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR  
SPECIALLY PROTECTED AREAS (RAC/SPA)**

**Mr. Mohamed SAIED**  
Director  
Regional Activity Centre for  
Specially Protected Areas  
15 Rue Ali Ibn Abi Taleb  
Cité Jardins  
1002 Tunis  
Tunisia

Tel : (216) 1 795 760  
Fax : (216) 1 797 349  
Tlx : 409-15190 ANPE

**Mr. Marco Barbieri**  
Expert  
Regional Activity Centre for  
Specially Protected Areas  
15 Rue Ali Ibn Abi Taleb  
Cité Jardins  
1002 Tunis  
Tunisia

Tel : (216) 1 795 760  
Fax : (216) 1 797 349  
Tlx : 409-15190 ANPE

CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
POUR LA TELEDETECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)  
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR  
ENVIRONMENT REMOTE SENSING (RAC/ERS)

**Mr. Michele RAIMONDI**  
Director  
Environment Remote Sensing  
Regional Activity Center for  
Environment Remote Sensing  
Via G. Giusti  
90144 Palermo  
Italy

Tel : (39) 91 34 23 68

Fax : (39) 91 30 85 12

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES  
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES

FOOD AND AGRICULTURAL ORGANIZATION  
OF THE UNITED NATIONS (FAO)  
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

**Mr. Habib BEN ALAYA**  
Senior Liaison Officer  
Secretary of the General Fisheries  
Council for the Mediterranean  
Food and Agriculture Organization of  
the United Nations  
Via delle Terme di Caracalla  
00100 Rome  
Italy

Tel : (39) 6 52 25 64 35

Fax : (39) 6 5225 6500

AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON  
GOUVERNEMENTALES  
OTHER INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS

CONVENTION POUR LES ZONES HUMIDES  
D'IMPORTANCE INTERNATIONALE (RAMSAR)

**Mr. Michael SMART**  
Secrétaire adjoint  
Rue Mauverney  
Gland  
Switzerland

Tel : (41) (22) 999 0171  
Fax : (41) (22) 999 0169

**Mr. Thymios Papayiannis**  
Président MEDWET  
23 Rue Bucarest  
Athènes 10671  
Grèce

Tel : (301) 3600 711  
Fax : (301) 3629 338

CEDARE

**Mr. KAMAL Sabet**  
Officer-in-charge  
CEDARE  
Nile Tower Building  
Cairo  
Egypt

Tel : No  
Fax : No

GREENPEACE INTERNATIONAL

**Mr. Roberto FERRIGNO**  
Greenpeace International

GREENPEACE (Tunisie)

**Mr. LABIDI Wahid**

BUREAU EUROPEEN DE  
L'ENVIRONNEMENT (BEE)

**Ms. AGRASOT CAMARASA Paloma**

MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE  
FOR ENVIRONMENT CULTURE AND  
SUSTAINABLE DEVELOPMENT (MIO/ECSDE)

Mr. Michael SCOULLOS

AMIGOS DELLA TIERRA

Mr. Humberto DA CRUZ

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CONFERENCE  
EURO-MEDITERRANEENNE SUR LE TOURISME  
DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mr. André ABITBOL  
Membre du conseil scientifique  
9 Avenue Khierredine Pacha  
1002 TUNIS  
Tel : (216) 1 28 14 30  
Fax : (216) 1 78 83 71

MOVEMENT ECOLOGIQUE ALGERIEN (M.E.A.)

Mr. SEKKAL Zohir

ECO MEDITERRANIA

Ms. Maria Antonia GRIFOLS

Mr. Rafael MADUENO

INSTITUT MEDITERRANNEEN DE L'EAU  
(I.M.E.)

Mr. Louis POTIE

ASSOCIATION DES AMIS DU  
BELVEDERE

Mr. ZAOUCH Cherif

ASSOCIATION TUNISIENNE MONUMENTS  
ET SITES

Ms. Jamila BINOUS

AMIS DE LA TERRE ET ATUMA

Mr. KHALED Ahres

ASSOCIATION DES HABITANTS D'  
EL MOUROUJE ET UNION GENERAL  
DES TRAVAILLEURS TUNISIENS

Mr. ~~AZZAB~~ ABBADI Med Adel

AMIS DE LA MEDITERRANEE

Ms. Maria GUERRERO WERNER

SOCIETE DE PROTECTION DE LA  
NATURE DU LANZUEDOC ROUSSILLON

Mr. Renard DUPOY DE LA  
GRANDRIVE

FORUM POUR LA LAGUNE DE VENICE

Mr. Luca SANTAROSSA

THE ARAB NETWORK FOR ENVIRONMENT  
AND DEVELOPMENT

Mr. EMAD Adly

LIBANNATURE ENVIRONMENT

Mr. BU HAKA Rayana

INSTITUT MEDITERRANEEN DE L'EAU

Mr. SARKOUH Malika

Ms. Véronique BALESTRA

EMEA

Mr. Gian Felice CLEMENTE

DISCOURS DE MR. MOHAMED MEHDI MLIKA  
A L'OUVERTURE DE LA REUNION D'EXPERTS

Mesdames et Messieurs,  
Honorables invités,

Nous voici de nouveau réunis à Tunis pour parachever la préparation de la Conférence MED 21, qui s'ouvre dans trois jours et que Son Excellence le Président Zine El Abidine BEN ALI, initiateur de cette rencontre méditerranéenne, a bien voulu accepter de placer sous son haut patronage.

Je suis heureux de saluer votre présence parmi nous et de vous souhaiter un séjour aussi agréable que fructueux à vous tous, représentants des gouvernements, des Institutions Internationales, des Organisations gouvernementales et non gouvernementales.

Ce sera, aujourd'hui et demain, pour nous tous l'occasion, de conjuguer nos efforts pour que notre conférence pour le développement durable dans notre région, soit une réussite aussi bien sur le plan organisationnel qu'au niveau de la clarification de certains concepts et approches allant dans le sens des recommandations de la conférence de Rio, avec pour objectif final, une meilleure prise en compte d'une réalité palpable : l'interdépendance.

En tant que dépositaires d'un patrimoine civilisationnel, à bien des égards unique, notre responsabilité est de concevoir et de mettre en oeuvre un projet méditerranéen de coopération pour le développement durable sur la base de nouveaux rapports d'échanges entre partenaires solidaires, ce qui exclut les simples rapports d'assistance d'une partie à une autre dont on sait combien ils sont instables, fragiles et aléatoires.

Pour être donc solide, productif et durable, tout projet d'action méditerranéen, doit être axé autour d'intérêts réciproques et d'avantages mutuels.

C'est là le principe même de toute coopération viable, et c'est l'un des fondements de l'Agenda 21 pour la Méditerranée, élaboré lors de votre première réunion et avec le souci constant de replacer les difficultés du court terme dans une optique plus lointaine et de dépasser les aléas conjoncturels. Je saisis cette occasion pour féliciter les experts de la qualité des documents et des projets de résolutions qu'ils ont élaborés.

Nous avons, comme convenu, adressé la version amendée du projet Agenda MED 21 à tous les pays participants ainsi, qu'aux institutions spécialisées concernées, en leur demandant de nous renvoyer leurs avis et commentaires. Nous en avons tenu compte dans le document que vous avez aujourd'hui.

C'est à vous, en qualité d'experts de juger de l'opportunité de telle ou telle proposition et de procéder à une dernière lecture du document avant de la soumettre pour approbation à vos Ministres et Chefs de Délégation.

Le projet Agenda 21 pour la Méditerranée, tel que vous l'aviez dégagé lors de votre première réunion préparatoire, vous est soumis aujourd'hui pour être finalisé puis transmis à la conférence des ministres. Ce document Agenda 21 sera un document de référence et un outil de réflexion mis à la disposition du PAM et des pays méditerranéens.

Vous avez également à vous pencher sur trois autres documents :

- le projet de la déclaration de Tunis (MED 21/ L1) . Ce document est important. Il sera adopté par vos Ministres. A vous d'en faire un projet constructif et positif pour notre région.

- le projet de résolution relative à la création d'une Commission Méditerranéenne pour le Développement Durable . (MED 21 / L3) adopté également lors de la première réunion préparatoire.

- Un nouveau projet relatif à la création d'un conservatoire du littoral méditerranéen, soutenu par la France et la Tunisie, vous est également soumis en tant que première action concrète qui découlerait de la réunion de Tunis. A vous également de juger de son importance et de sa faisabilité. Le projet de résolution sera présenté aux ministres et chefs de délégation pour adoption.

Mesdames et Messieurs,

Je ne doute pas que vous aurez à coeur d'examiner tous les documents, plus en détails encore, afin que le produit présenté soit à la mesure des efforts que vous avez consentis et des grandes espérances qu'il ouvre devant nos peuples.

Je suis convaincu, également, que nos gouvernements sauront donner l'impulsion politique nécessaire pour soutenir la dynamique du développement durable qui recouvre au delà de la traditionnelle aide extérieure, la grande ambition d'asseoir un nouveau type de partenariat global en matière de développement et d'environnement à même de réduire les déséquilibres économiques, sociaux ou politiques qui entravent les relations entre les deux rives de la Méditerranée et de mobiliser les ressources naturelles, humaines, financières et économiques disponibles chez les uns et les autres.

Mesdames et Messieurs,  
Honorables invités,

Vous êtes parmi les mieux qualifiés pour mesurer l'ampleur des défis auxquels est confronté le bassin méditerranéen et saisir l'urgence d'un projet méditerranéen global avec ses composantes de culture et de développement et entrevoir la chance qui s'offre dans la conjoncture présente au redémarrage d'un dialogue euro-méditerranéen sur la base d'un développement concerté et durable.

C'est pourquoi, votre réflexion sur ce que pourrait être la contribution du bassin méditerranéen et de ses Etats riverains à la définition du nouvel équilibre mondial nous est non seulement nécessaire, mais précieuse, Car elle permettrait à nos gouvernements d'engager le projet méditerranéen dans la bonne voie afin qu'il serve d'exemple dans la recherche d'un nouveau type de développement fondé sur la coopération, la solidarité et le respect mutuel.

Je vous présente mes vœux les plus ardents pour la réussite de vos travaux et vous remercie de votre aimable attention.

**ANNEXE III**

**Projet de la déclaration de Tunis  
pour le développement durable dans le bassin méditerranéen**

**Les Ministres chargés de l'environnement des pays méditerranéens et le membre de la Commission Européenne responsable de l'environnement participants à la Conférence MED 21 tenue à Tunis le 1er Novembre 1994**

- **Conscients** des particularités du bassin méditerranéen et de la mer Méditerranée caractérisée par sa géomorphologie de mer semi-fermée,
- **Conscients** des répercussions profondes et souvent négatives des activités humaines sur la santé publique, le milieu marin, le littoral et sur les écosystèmes fragiles méditerranéens,
- **Conscients** de l'importance socio-économique au niveau mondial de la Méditerranée, notamment comme lieu d'accueil touristique et comme voie de communications maritimes essentielle,
- **Soucieux** de sauvegarder et de maintenir à la fois l'identité et la diversité des peuples et des cultures du bassin méditerranéen,
- **Reconnaissant** l'importante contribution du Plan d'Action pour la Méditerranée approuvé à Barcelone en 1975 .
- **Reconnaissant** la portée de la Convention de Barcelone de 1976 pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et des Protocoles y relatifs,

- **Soulignant** la contribution des actions menées dans leurs pays respectifs,
- **Soulignant** l'importance de la coopération euro-méditerranéenne et de la coopération intra-méditerranéenne qui sont poursuivies dans le bassin méditerranéen.
- **Constatant** la grande différence de niveau et de rythme de développement entre pays méditerranéens, ce qui requiert le renforcement de la coopération régionale,
- **Conscients** de ce que l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques visant à un développement durable ont besoin de coordination inter-ministérielle dans chaque pays ainsi que d'une participation active de tous les partenaires socio-économiques concernés, y compris les ONG,
- **Reconnaissant** que le règlement pacifique et juste des conflits contribue au maintien de la paix et à la promotion du développement durable,
- **Réaffirmant** le principe de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement selon lequel les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable et ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.
- **Considérant** que toute agression et destruction de populations, de leur environnement et de leurs ressources sont des actes inadmissibles contre lesquels la solidarité et tous les efforts doivent être mobilisés,

- **Déterminés** à donner plein effet et un total respect aux engagements souscrits lors de la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement et d'autres accords internationaux dont les pays méditerranéens sont parties;
- **Expriment** leur volonté politique et leur engagement en faveur du développement durable en Méditerranée.

**S'engagent à:**

- **Promouvoir** la prise en compte résolue du développement durable dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques nationales et locales de développement, en tenant compte des principes de la Déclaration de Rio.
- **Ouvrer** pour mobiliser les ressources et les moyens nécessaires aux fins du développement durable,
- **Mettre** en commun leurs expériences, à favoriser les échanges d'information et à développer les actions bilatérales, régionales et multilatérales.
- **Encourager** les initiatives économiques et sociales de partenariat et de co-développement pour le renforcement des capacités nationales relatives à la mise en oeuvre du développement durable,
- **Mettre** à l'étude les dispositions répondant le mieux aux objectifs du développement durable et à procéder aux arrangements institutionnels nécessaires.

- **Se solidariser**, à travers des actions concrètes d'appui, avec les populations souffrant des conséquences d'agressions et de destructions,
- **Développer** des programmes pour la réhabilitation des zones affectées par des hostilités récentes dans le bassin méditerranéen;
- **Promouvoir**, renforcer et soutenir les processus de paix en Méditerranée,
- **Promouvoir** et développer la coopération méditerranéenne, en particulier la solidarité Nord Sud et l'aide en faveur des pays en développement.

ANNEXE IV

**PROJET DE RESOLUTION CONCERNANT LE DOCUMENT AGENDA MED 21**

**Les Ministres chargés de l'environnement des pays méditerranéens et le membre de la Commission Européenne responsable de l'environnement participants à la Conférence MED 21 tenue à Tunis le 1er Novembre 1994**

Ayant pris connaissance du document de l'Agenda MED 21 relatif à l'identification et à la mise en oeuvre progressive du développement durable dans le bassin méditerranéen en prenant appui à la fois sur les politiques et actions nationales et sur celles qui résultent de la coopération bilatérale ou multilatérale en particulier avec l'Union Européenne.

Notant avec intérêt cette lecture méditerranéenne de l'Agenda 21, ils félicitent les autorités tunisiennes de ce travail qui comporte une analyse chapitre par chapitre, des caractéristiques principales de la région méditerranéenne, des orientations utiles pour l'action nationale ou bilatérale ainsi que des suggestions pour la coopération méditerranéenne. Ils considèrent que ce document, ouvert à d'éventuels changements, constitue un utile réservoir d'idées, de thèmes et de propositions concrètes.

Confirment qu'ils feront tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre les engagements pris à Rio en Juin 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement en pratique en y associant davantage la société civile, les autorités locales, entreprises et associations, entre autres.

Décident de prendre le document Agenda MED 21 en considération comme un outil de référence et d'en assurer la diffusion dans les pays ainsi qu'auprès des organisations inter-gouvernementales concernées.

Recommandent que ce document constitue l'un des documents de base pour les travaux prochains de la Commission Méditerranéenne du Développement Durable lorsqu'elle sera mise en place.

Recommandent aux Parties Contractantes à la convention pour la protection de la mer Méditerranée (Barcelone 1976) de dégager, après analyse du document de l'Agenda MED 21, un calendrier méditerranéen pour l'action en fonction de ce document et des priorités méditerranéennes.

Recommandent également, aux Parties Contractantes d'envisager d'utiliser ce document lors d'un réajustement du Plan d'Action pour la Méditerranée et pour la restructuration de ses programmes par objectifs.

ANNEXE V

**PROJET DE RESOLUTION  
RELATIVE A LA CREATION D'UNE COMMISSION MEDITERRANEENNE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Les Ministres chargés de l'environnement des pays méditerranéens et le membre de la Commission Européenne responsable de l'environnement participants à la Conférence MED 21 tenue à Tunis le 1er Novembre 1994**

- Déterminés à mettre en oeuvre à l'échelle méditerranéenne les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro.
- Considérant l'importante contribution du Plan d'Action pour la Méditerranée approuvé à Barcelone en 1975 en tant que cadre de coopération entre les pays du Bassin Méditerranéen pour la protection de l'environnement et le développement.
- Retiennent le principe de création d'une Commission Méditerranéenne du Développement Durable et proposent d'en examiner les éléments pratiques ainsi que les modalités de son intégration au sein du Plan d'Action pour la Méditerranée.
- Invitent le Bureau des Parties Contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée de demander à l'Unité de Coordination du Plan d'Action de la Méditerranée à préparer des propositions concrètes relatives aux termes de référence de la Commission, à ses responsabilités et sa composition et ce, en tenant compte des activités et du mandat des autres organisations inter gouvernementales et régionales notamment en Méditerranée.
- Invitent la 9ème réunion des Parties Contractantes à la convention pour la Protection de la Méditerranée à envisager la création d'une Commission Méditerranéenne du Développement Durable assortie d'une définition claire des priorités et des modalités de travail appropriés en tenant compte des moyens et des possibilités du Plan d'Action de la Méditerranée.

ANNEXE VI

PROJET DE RESOLUTION RELATIVE  
A L'UTILISATION D'OUTILS DE POLITIQUE FONCIERE  
EN VUE D'ASSURER LA CONSERVATION DES ZONES COTIERES EN  
MEDITERRANEE

LES MINISTRES CHARGES DE L'ENVIRONNEMENT DES PAYS MEDITERRANEENS ET  
LE MEMBRE DE LA COMMISSION EUROPEENNE RESPONSABLE DE  
L'ENVIRONNEMENT PARTICIPANTS A LA CONFERENCE MED 21 TENUE A TUNIS  
LE 1ER NOVEMBRE 1994

- Considérant que le littoral méditerranéen est aujourd'hui l'objet d'une pression extrêmement forte, qui risque, si des mesures adaptées ne sont pas prises, d'entraîner sa dégradation irréversible sous l'effet d'un développement et d'une urbanisation insuffisamment contrôlée ;
- Considérant que la population résidente et touristique est susceptible de tripler d'ici l'an 2025 ;
- Considérant que le développement durable est subordonné, entre autres, au maintien d'espaces naturels et sites de qualité sur le littoral ;
- Considérant que les dispositions législatives et réglementaires, tout en étant indispensables, ne suffisent pas toujours à créer les conditions d'une protection active et d'une gestion rationnelle des espaces naturels et sites littoraux, un des éléments essentiels du développement durable ;
- Considérant l'intérêt d'utiliser, entre autres, des outils de politique foncière en vue d'assurer la gestion intégrée des zones côtières méditerranéennes tout en gardant à l'esprit la diversité des systèmes de droit foncier nationaux et les différences entre structures administratives ;
- Considérant que toute action ne peut s'exercer que dans le respect des prérogatives des pouvoirs publics à l'échelon national, régional et local ;
- Reconnaissant l'importance pour chaque pays de disposer des mécanismes institutionnels et juridiques appropriés permettant de faciliter la maîtrise foncière et d'assurer l'inaliénabilité des sites à conserver et reconnaissant également que l'acquisition et la gestion de tels sites pourraient être assurée par des organismes publics ou privés ;
- Invitent les parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer méditerranée (Barcelone 1976) à considérer,

dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée, les mécanismes appropriés de collaboration, d'expertise, et d'échange d'information en matière de politique foncière et de gestion des espaces littoraux en méditerranée et ce, à la suite d'un examen comparatif des pratiques actuelles dans la région.